



# PRÉFET DU RHÔNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
<b>Référence :</b> UDR-CRT-2021-317-PMB		
<b>Nom et adresse de l'établissement contrôlé</b>		<b>Code DREAL</b>
BAYER CROPSCIENCES 1 avenue Edouard Herriot BP 442 69656 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE		S3IC 061.3636 Priorité DREAL <input checked="" type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input checked="" type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS
<b>Activité principale :</b> Fabrication, conditionnement et stockage de produits agropharmaceutiques		
<b>Date du contrôle :</b> 07/05/2021		
<b>Inspecteurs :</b> Pierre-Marie BREARD		
<b>Type de contrôle</b>		
<input type="checkbox"/> Inspection approfondie	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection courante	<input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
<input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle		
<b>Circonstances du contrôle</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL	<input type="checkbox"/> Plainte	
<input type="checkbox"/> Incident/Accident	<input type="checkbox"/> Autre :	
<b>Thèmes du contrôle</b> • Chauffage – appareils à pression		
<b>Principales installations contrôlées</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe froid de l'unité U27</li> <li>Chaudières 1 et 3 du bâtiment 651</li> </ul>		
<b>Référentiel(s) du contrôle</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples, articles 6 et 15</li> </ul>		
<b>Personnes rencontrées et fonctions</b>		
<b>Nom</b>	<b>Société</b>	<b>Qualité</b>
M. Adrien DUMARCHÉ	BAYER	Technicien protection incendie et risques industriels
M. Ludovic HEZARD	BAYER	Référent énergie
M. David MARÉCHAL	BAYER	Responsable HSE
M. Joachim MORAIS	BAYER	Technicien qualité SIL
M. Antoine PEREIR	BAYER	Technicien suivi réglementaire
M. Régis PRUDENT	BAYER	Responsable support technique
M. Joël VIDAL	BAYER	Responsable QHSE
M. Hubert VIROT	BAYER	Technicien suivi réglementaire
<b>Copies</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant	<input checked="" type="checkbox"/> DREAL-PRICAE
	<input type="checkbox"/> Autre :	

### **I – Contexte**

Le site de la société BAYER SAS est spécialisé dans la formulation de produits phytosanitaires. Sa production d'herbicides, d'insecticides et de fongicides consiste en de la mise en forme physique sans réaction chimique de matières actives pour faciliter leur utilisation. Ces opérations de mélange sont réalisées dans 18 ateliers qui fabriquent 40000 tonnes de produits par an. Il emploie environ 340 personnes et fonctionne 7 jours sur 7 selon les unités. L'entreprise occupe un terrain de 30 ha sur la commune de Limas en limite sud de Villefranche-sur-Saône, dont 8 ha sont des surfaces couvertes.

Le site est réglementé par un arrêté préfectoral du 16 janvier 2008 modifié. La mise à jour des rubriques suite à modification de la nomenclature pour intégrer les rubriques 4000 (suite à la directive Seveso 3) est en cours. Le site est classé Seveso seuil haut en raison des quantités de produits toxiques et dangereux pour l'environnement présents sur le site.

Les dépôts du site servent également de plateformes logistiques pour le groupe Bayer, notamment pour stocker les produits phytosanitaires de Bayer Environmental Science (BES), ainsi qu'en sous-traitance pour les produits phytosanitaires de clients externes.

Dans le cadre de l'action régionale 2021 « chaufferie – appareil à pression », cette inspection vise à contrôler les installations soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910.

La puissance thermique nominale des installations de combustion au gaz naturel étant de 18,05 MW, le site BAYER de Limas est soumis à déclaration avec contrôle périodique au titre de la rubrique 2910-A-2.

### **II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection**

Par courriel du 21/04/2021, l'exploitant a transmis la liste des appareils à pression et de l'ensemble des équipements soumis au suivi en service du site conformément à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 20/11/2017.

D'après les plaques constructeurs des chaudières n° 1 et 3 du bâtiment 651, celles-ci ne sont pas soumises à la réglementation des appareils à pression, car leur température maximale de fonctionnement est de 110 °C.

Les équipements suivants constituant le groupe-froid de l'unité 27 ont été examinés :

Désignation	Récepteur - Condenseur
Constructeur ou fabricant	CARRIER
N° de fabrication	12P227028
Année de fabrication	2002
Volume (l)	71
PS (bar)	30
Fluide contenu	R407C
Groupe du fluide	2
Type d'accessoires de sécurité et nombre	2 soupapes

Désignation	Récepteur - Condenseur
Constructeur ou fabricant	CARRIER
N° de fabrication	12P226839
Année de fabrication	2002
Volume (l)	107
PS (bar)	30
Fluide contenu	R407C
Groupe du fluide	2
Type d'accessoires de sécurité et nombre	2 soupapes

Désignation	Récepteur - Évaporateur
Constructeur ou fabricant	CARRIER
N° de fabrication	12P226860
Année de fabrication	2002
Volume (l)	187
PS (bar)	19
Fluide contenu	R407C
Groupe du fluide	2
Type d'accessoires de sécurité et nombre	4 soupapes

Les PV d'épreuve du 25/02/2002 des condenseurs n° 12P227028 et 12P226840 ainsi que le PV d'épreuve du 27/02/2002 de l'évaporateur n° 12P226860 ont été transmis par courriel de l'exploitant du 21/04/2021. Concernant ces 2 condenseurs et cet évaporateur ainsi que les 8 soupapes associées, le compte-rendu d'inspection périodique du 14/09/2017 de la société SOCOTEC a été transmis durant l'inspection. Les déclarations de conformité du 12/05/2017 pour les 4 soupapes des condenseurs et du 03/04/2017 pour les 4 soupapes de l'évaporateur ont également été transmises par courriel du 21/04/2021.

La plaque constructeur de l'évaporateur étant sous calorifuge, elle n'a pas pu être vue durant la visite. De plus, les informations relatives à l'année de fabrication, le volume et la tête de cheval étant illisibles, celles-ci n'ont pas pu être lues sur la plaque constructeur du condenseur n° 12P226840.

Les 4 observations relevées au cours de cette visite sont énoncées ci-après.

#### **Constat n° 1 – Liste des appareils à pression du site**

La liste des appareils à pression du site correspondant au groupe-froid de l'unité 27 indique que la dernière requalification a été effectuée le 22/09/2017 alors que l'attestation de requalification périodique date du 14/09/2017.

**Demande n° 1 : L'exploitant corrigera cette coquille dans la liste des appareils à pression du site.**

D'autre part, une seule ligne apparaît dans cette liste des appareils à pression du site pour le groupe-froid de l'unité 27 alors qu'il est constitué de 3 récepteurs.

**Demande n° 2 : L'exploitant mettra à jour la liste des appareils à pression du site en faisant apparaître une ligne par récipient sous pression.**

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Arrêté ministériel du 20 novembre 2017, article 6	2 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observations		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

### Constat n° 2 – Périodicité des inspections périodiques

Depuis sa mise en service en 2002 et jusqu'au 14/09/2017, les 2 condenseurs et l'évaporateur n'avaient pas fait l'objet d'inspections périodiques au moins tous les 4 ans et de requalification au moins tous les 10 ans. L'exploitant a mis en place le suivi de ces équipements suite à une demande formulée en 2017 par l'inspection des installations classées.

**Demande n° 3 : La prochaine inspection périodique de ces 2 condenseurs et de l'évaporateur devant être réalisée avant le 14/09/2021, l'exploitant transmettra le compte-rendu d'inspection périodique de ces 3 équipements.**

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Arrêté ministériel du 20 novembre 2017, article 15	14/09/21
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

### Constat n° 3 – Plan associé au groupe-froid de l'unité 27

Le schéma PID du groupe-froid de l'unité 27 présenté par l'exploitant durant l'inspection fait apparaître 2 soupapes au lieu des 8 présentes sur l'ensemble des 3 récipients (2 sur chaque condenseur et 4 sur l'évaporateur).

**Demande n° 4 : L'exploitant mettra à jour le schéma PID du groupe-froid de l'unité 27.**

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	Arrêté ministériel du 20 novembre 2017, article 6	2 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

**Suites données par l'inspection**

- Observations à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) :s

**Synthèse des suites :**

Cette visite a permis de relever 4 observations vis-à-vis des prescriptions examinées. L'exploitant devra fournir selon les délais mentionnés dans le présent rapport, les éléments permettant de justifier de la mise en œuvre des actions correctives nécessaires pour les lever.

<b>Signature des inspecteurs</b>	<b>Vérificateur</b>	<b>Approbateur</b>
<p data-bbox="165 607 558 640">L'inspecteur de l'environnement</p> <div data-bbox="188 734 533 987"><p data-bbox="363 734 533 987">Pierre-Marie BREARD pierre- marie.breard 2021.08.25 12:32:20 +02'00'</p></div>	<p data-bbox="625 607 959 674">Le chef de la cellule risques technologiques</p> <div data-bbox="619 719 976 1021"><p data-bbox="801 719 976 1021">Christophe POLGE christophe. polge 2021.08.25 14:06:50 +02'00'</p></div>	<p data-bbox="1062 607 1393 674">L'adjoint au chef de l'unité départementale du Rhône</p> <div data-bbox="1072 734 1404 929"><p data-bbox="1072 734 1404 929"><b>Christelle</b> Signature numérique de <b>MARNET</b> Christelle <b>christelle</b> MARNET <b>.marnet</b> christelle.marnet Date : 2021.08.26 09:50:40 +02'00'</p></div>